

## REUNION DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

**Etaient présents :** Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MOUSSERION Martine ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

**Absents excusés :** M. GORMALLY Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; M. PENOT Olivier

**Pouvoirs :** M. MALLET Claude à Mme MOUSSERION Martine  
Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle à M. REMBEAULT Raphaël

**Secrétaire :** M. REMBEAULT Raphaël

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2025
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Achat d'un terrain à Moisais
4. ORANGE – redevance d'occupation du domaine public
5. SRD – redevance d'occupation du domaine public
6. Adhésion CAUE – Concours « Villes et Villages Fleuris »
7. Visite au Sénat – remboursement des frais de transport
8. Questions diverses

---

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2025**

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 24 février 2025 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

### **2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES**

- **Bulletin municipal (Mme MOUSSERION)** : Mme MOUSSERION et la secrétaire commencent à réfléchir à la rédaction du prochain bulletin.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU)** :  
**Repas des aînés** : 36 personnes sont inscrites au repas des aînés de ce dimanche.
- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER)** :  
Les maires d'Anché et de Voulon, ainsi que la présidente et la vice-présidente du SIVOS se rendront ensemble au prochain conseil d'école de Payré le 24 mars.
- **SIMER (M. HABERAJTER)** :
  - Ramassage des ordures ménagères : deux problèmes restent à résoudre à Moisais et sur la Rue des Vignes. Pour le reste, les habitudes s'inscrivent progressivement.
  - M. HABERAJTER a rencontré M. JACQUEMIN, agriculteur intéressé par un autre terrain, avec qui il a discuté du terrain proposé par Mme JOUBERT et des possibilités

d'aménagement. Un nouveau devis sera demandé à M. SARDET avec les modifications envisagées suite aux échanges avec M. JACQUEMAIN, en raison notamment du dénivelé plus faible.

- L'Assemblée Général du SIMER aura lieu le 28 mars.

#### ● **Eaux de Vienne (M. HABERAJTER) :**

Le comité local Chantemerle se réunira le 1<sup>er</sup> avril à Couhé (Valence-en-Poitou).

---

### **3- ACHAT D'UN TERRAIN A MOISAIS**

Mme la maire indique qu'en vue de la création d'une place de retournement pour le camion des ordures ménagères, la commune a l'opportunité d'acheter un terrain à Mme JOUBERT.

M. HABERAJTER indique qu'il s'est renseigné et que la valeur de ce terrain est de 6000 € l'hectare, ce qui ferait environ 240 € le terrain de 400 m<sup>2</sup> hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup> au prix de 6000 € l'hectare hors frais de notaire. Il autorise également Mme la maire à contacter un géomètre pour réaliser le bornage.

---

### **4- ORANGE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2025**

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, le Conseil Municipal doit décider du montant de la redevance pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, fixent :

- à **48,65 €** la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication souterraine pour 16,84 km (soit 819,27 €)
- à **64,87 €** la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication aérienne pour 7,36 km (soit 477,44 €)

soit une recette totale pour 2025 de : **1 296,71 €**.

---

### **5- SRD -REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme la Maire rappelle que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personnes publique donne lieu au paiement d'une redevance. En l'occurrence, le calcul de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électriques, au titre de la mise à disposition pour une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD sur Anché), s'effectue par tranche de population et en fonction de l'évolution de l'index ingénierie.

En 2025, l'index ingénierie est de 1,5770 et la population totale de la commune de 340 habitants. Le montant de la redevance s'élève donc à 241 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce montant et charge Mme la Maire du recouvrement de cette redevance en établissant un titre de recettes.

---

### **6- ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VIENNE (CAUE 86)**

**Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur** l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

(CAUE) sont institués. Ainsi, l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

**Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017** décidant de la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE 86) dans le département de la Vienne,

**Vu l'adoption des statuts-types** du CAUE 86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017,  
**Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE 86 du 21 juin 2023** approuvant la mise en place de l'adhésion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE 86) ;
- s'engage à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE 86) la cotisation d'adhésion pour un montant de **34 euros** pour l'année 2025 fixée par l'Assemblée Générale conformément au barème ci-dessous :
  - forfait annuel/an avec un montant plafond : 0.10 €/ habitant dans la limite de 1000 €
- que la commune sera représentée par la Maire ou à défaut un des membres du Conseil municipal pour siéger à l'Assemblée Générale.

---

## **7- VISITE DU SENAT - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'ANCHÉ**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal qu'une visite du Sénat a été proposée par Mme la sénatrice Marie-Jeanne Bellamy aux conseillers municipaux d'Anché et de Saint-Gaudent. Cette visite aura lieu le mardi 25 mars 2025. Sept conseillers municipaux d'Anché y participeront.

Mme la Maire a acheté personnellement via internet les billets de train et de métro, le coût total s'élève à 375 € TTC. Elle propose que la commune prenne en charge ces frais de déplacement (train et métro).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour que la commune prenne en charge les frais de transport des conseillers municipaux qui participeront à la visite du Sénat le 25 mars 2025,
- décide de rembourser Mme Martine Mousserion, Maire d'Anché, des frais engagés pour l'achat des billets de train et de métro pour l'organisation de la visite du Sénat du 25 mars 2025 pour sept conseillers municipaux d'Anché, soit un montant total de 375 € TTC.

---

## **8- CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2025**

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que la commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la CNRACL et l'IRCANTEC.

Les contrats sont conclus pour une durée d'un an, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le taux de la prime d'assurance est fixé à :

- Agents CNRACL : 5.29%
- Agents IRCANTEC : 1.65%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les conditions générales des contrats CNP Assurances pour les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

- d'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales des contrats CNP pour les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC.
- d'autoriser Mme la Maire à signer les contrats CNP Assurance.

---

## 9- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Les Pois Chiches**

L'assemblée générale des Pois Chiches aura lieu le dimanche 6 avril à 11h. L'achat de l'ancienne épicerie sera évoqué.

➤ **Site Internet**

M. HEBERAJTER indique qu'il y a des mises à jour à faire sur les pages du SIMER et du SIVOS.

➤ **Immatriculation du tracteur John Deere**

Suite au mail reçu le 14 mars de la DREAL, le sous-préfet va de nouveau être contacté.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : 14 avril à 19h30**

**La Maire,  
Martine MOUSSERION**

**Le Secrétaire,  
Raphaël REMBEAULT**